

Aide-mémoire



- Sachez reconnaître les symptômes du syndrome grippal (SG).**
 - Aménagez une zone d'isolement.**
 - Élaborez un protocole de nettoyage.**
 - Encouragez l'adoption de mesures d'hygiène (bien se laver les mains et éternuer ou tousser dans le creux de son bras).**
- Soyez informés de votre responsabilité en matière de signalement des taux d'absence et des affections inhabituels au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon ou au médecin hygiéniste.**
 - Discutez de la fermeture de l'établissement avec le médecin hygiéniste.**

Yukon

Santé et Affaires sociales

Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon

Document d'orientation de la santé publique, à l'intention des garderies et des écoles (maternelle à 12^e année), concernant la prévention et la prise en charge des cas de syndrome grippal (SG), y compris les cas soupçonnés de grippe A(H1N1) de 2009

Version du Yukon – 25 août 2009



Ce document d'orientation du Yukon est fondé sur une directive publiée par l'Agence de la santé publique du Canada en raison de la pandémie de grippe A(H1N1) de 2009, laquelle constitue une mise à jour du document d'orientation du 3 mai intitulé *Recommandations provisoires au sujet de la fermeture des écoles et des garderies*. Le présent document s'appuie sur les preuves scientifiques actuellement disponibles au sujet de ce nouveau virus; il sera révisé et modifié au fur et à mesure de l'évolution des connaissances. Soulignons que ce document d'orientation concerne la situation qui prévaut au Canada et qu'il peut donc différer dans une certaine mesure des guides élaborés par d'autres pays.

L'Agence de la santé publique du Canada publie des mises à jour régulières et des documents connexes dans son site Web (www.phac-aspc.gc.ca).

Le présent document d'orientation contient des renseignements à l'intention des garderies et des écoles.

Les garderies

Aux fins du présent document d'orientation, on entend par *garderie* : les garderies, accréditées ou non, qui fournissent des services de garde en établissement ou en milieu familial. Ces garderies fournissent des services de soin et d'éducation à des groupes d'enfants d'âge préscolaire (y compris les nourrissons et les tout-petits) ou des services de garde avant et après les heures de classe pour les enfants d'âge scolaire. Certaines de ces garderies sont situées dans des écoles.

Les écoles

Aux fins du présent document d'orientation, on entend par *école* : un établissement public ou privé qui offre des programmes d'enseignement de la maternelle à la 12^e année (M à 12) à des groupes d'enfants ou d'adolescents. Les autres activités scolaires incluent les sports, la musique, les sorties et les visites dans d'autres écoles. Dans certains cas, les services offerts incluent le service de repas pour les enfants (le matin et le midi). La population scolaire peut inclure des enfants ayant des besoins spéciaux : **ex. aide** pour les soins d'hygiène personnelle ou matériel de communication spécial (ex. des élèves provenant de l'étranger).

Introduction

Le virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 s'est rapidement répandu à travers le monde. On s'attend habituellement à ce que le nombre de cas de grippe décline durant l'été; or selon les données de surveillance, la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 aurait plutôt continué de se répandre au cours de cette période.

Jusqu'à maintenant, la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 est comparable à un syndrome grippal (SG); les symptômes ressemblent à ceux de la grippe saisonnière.

Le SG est caractérisé par l'apparition *soudaine* de symptômes respiratoires accompagnés de fièvre et/ou de toux ainsi que d'au moins un des symptômes suivant : maux de gorge, fatigue, douleurs musculaires, douleurs articulaires, état de faiblesse. Des symptômes gastrointestinaux peuvent aussi être ressentis.

Attention : La fièvre est un symptôme subjectif et se manifeste parfois sous l'une ou l'autre des formes suivantes : sueurs, frissons ou grelottements, douleurs, courbatures). Chez les personnes atteintes d'un SG, la fièvre peut donc passer inaperçue.

On croit que le virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 se transmet directement (de personne à personne) de la même façon que le virus de la grippe saisonnière, c'est-à-dire surtout par la toux et les éternuements. Ce virus se transmet aussi indirectement par auto-inoculation accidentelle (une personne touche des surfaces ou des objets contaminés par des personnes infectées et porte ses mains à son nez ou à sa bouche).

Comme le virus de la grippe saisonnière, le virus la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 peut causer une maladie de gravité variable (de légère à grave). Les personnes les plus gravement atteintes appartiennent surtout à des groupes à risque comme les personnes immunodéficientes et les femmes enceintes. Les enfants ayant des affections sous-jacentes sont aussi plus susceptibles d'être gravement atteints ou de vivre des complications. Jusqu'à maintenant, le virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 a généralement causé des affections relativement bénignes (particulièrement chez les enfants) et évoluant spontanément vers la guérison; dans la plupart des cas, les personnes se sont rétablies rapidement.

Dans le cas de la grippe pandémique A(H1N1), il semble que la période d'incubation (de la contamination à l'apparition des symptômes) pourrait durer jusqu'à 4 jours et la période de contagion (pendant laquelle l'affection peut être transmise), jusqu'à 7 jours à compter de l'apparition des symptômes, dans les cas sans complications. Cette période de contagion peut être plus longue (jusqu'à 10 jours) chez les individus gravement atteints et chez les enfants, chez qui les symptômes peuvent persister et l'élimination du virus, se prolonger. Tout comme le virus de la grippe saisonnière, le virus de la grippe pandémique A(H1N1) est plus susceptible de se transmettre durant les premiers jours de la maladie, alors que la personne présente des symptômes et que la charge virale est élevée.

Bien que, dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la maladie se soit manifestée chez des enfants d'âge scolaire et qu'elle se soit transmise à l'école, la prévalence actuelle de la grippe **ne justifie pas une fermeture généralisée des écoles pour le moment**. La décision touchant la fermeture d'une école donnée relève des autorités locales compétentes et devrait normalement être fondée sur des considérations relatives à la santé publique, à la communauté scolaire ou à la communauté locale, à l'impact du nombre d'absents ou de la pénurie de personnel sur le fonctionnement de l'école et aux conséquences négatives éventuelles de la fermeture de l'école.

Recommandations touchant les mesures préventives

Renseignements généraux

On sait que les écoles et les garderies sont des milieux privilégiés de propagation de la grippe, y compris de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009, et que les enfants sont d'importants vecteurs de transmission des virus de l'influenza à la maison et dans la communauté. Les écoles et les garderies sont toutefois des milieux très encadrés et dotés de ressources vraisemblablement capables de dépister une éclosion éventuelle de la grippe et de mettre en œuvre des mesures permettant de la contenir.

Les écoles et les garderies devraient élaborer des procédures de dépistage des personnes atteintes d'un SG et mettre en œuvre des mesures visant à limiter la transmission de la maladie. Il faudra utiliser des critères généraux de dépistage et de surveillance des SG (voir la section **Surveillance**), parce que d'autres affections respiratoires virales circuleront vraisemblablement et que les enfants ne subiront pas systématiquement des tests diagnostiques spécifiques à la grippe pandémique A(H1N1) de 2009.

Jusqu'à maintenant, les facteurs les plus importants dans le contrôle de la propagation du virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 dans les écoles et les garderies sont :

- Le dépistage précoce des enfants, des élèves et des membres du personnel malades et présentant des symptômes de SG.
- L'exclusion de toute personne présentant des symptômes de SG.
- La mise en œuvre de mesures d'hygiène (tousse et éternuer dans le creux de son bras et se laver souvent les mains).

Les plans de communication et les programmes d'éducation adaptés (ex. à l'âge) visant les parents ou les tuteurs, les élèves, les enfants et le personnel jouent un rôle important dans le contrôle de la transmission du virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 dans les écoles et les garderies. La section suivante contient des recommandations et des renseignements qui peuvent être transmis par les agents de la santé publique lors de leur communication avec les directions des écoles ou des garderies.

Soins personnels

Les parents ou les tuteurs, les élèves, les enfants et les membres du personnel devraient connaître et être encouragés à respecter les consignes suivantes :

- Tousse ou éternuer dans le creux de son bras.
<http://www.combattezlagrippe.ca/prot-fr.html>
- Utiliser une bonne technique de lavage des mains.
<http://www.phac-aspc.gc.ca/im/iif-vcg/wh-lm-fra.php#a>

- Se laver fréquemment les mains (ex. après avoir toussé ou éternué, avant et après les repas, après les récréations ou les périodes de jeu, après être allé à la toilette, etc.)
<http://www.phac-aspc.gc.ca/im/iif-vcg/wh-lm-fra.php#b>
- Veiller à son hygiène personnelle lorsqu'on s'occupe d'une personne malade.
<http://www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/h1n1/guidance-orientation-05-03-fra.php>

Surveillance

Les parents ou les tuteurs, les élèves, les enfants et les membres du personnel devraient recevoir de l'information leur permettant de reconnaître les principaux symptômes d'un SG.

<http://www.combattezlagrippe.ca/sym-fr.html>

Les parents et les tuteurs devraient être encouragés à examiner quotidiennement leur enfant afin de détecter les symptômes de SG.

Les enseignants et le personnel des garderies devraient observer les enfants afin de détecter tout symptôme de SG.

Les cas de SG chez les enfants qui sont signalés par les parents ou les tuteurs aux établissements devraient être consignés.

Signalement

- Les écoles et les garderies devraient établir des protocoles de surveillance de la prévalence du virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 dans leur milieu et mettre en œuvre des procédures de signalement au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon lorsqu'un nombre d'absences anormalement élevé est attribuable à la grippe chez les élèves, les enfants et le personnel.
- Si une maladie grave ou inhabituelle se déclare, communiquer dans les plus brefs délais avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon ou le médecin hygiéniste.

Pour l'instant, on demande aux écoles de remplir un formulaire de rapport concernant les absences (voir annexe A) si le taux d'absence chez les élèves ou le personnel atteint 10 % ou plus (et qu'on croit que ces absences sont attribuables à un SG); ce rapport doit en outre indiquer les symptômes les plus courants ainsi que le nom et les coordonnées des personnes absentes. Le formulaire doit être transmis par télécopieur au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon, au 867-667-8349.

Isolement

- Les écoles et les garderies devraient être prêtes à isoler rapidement un enfant ou un élève qui présente des symptômes de SG dans une salle ou un autre lieu fermé et supervisé, jusqu'à ce qu'il puisse rentrer à la maison.
- Pour prévenir la transmission, on recommande de respecter les consignes d'hygiène de base (tousser ou éternuer dans le creux de son bras et se laver fréquemment les mains) et de garder les enfants malades à au moins deux mètres des autres personnes (dans la mesure du possible).
- Étant donné que le personnel des écoles n'est généralement pas formé au bon usage du masque et le risque potentiel d'infection associé à la mauvaise utilisation du masque, le port du masque dans les écoles et les garderies n'est pas recommandé.
- Les écoles et les garderies devraient se doter d'un protocole de communication avec les parents ou les tuteurs à utiliser en cas de déclaration d'un SG chez un enfant pendant qu'il est à l'école ou à la garderie.
- Les enfants chez qui un SG se déclare alors qu'ils sont à l'école ou à la garderie devraient être renvoyés à la maison avec un parent ou leur tuteur et ne devraient pas prendre l'autobus scolaire. Si l'autobus scolaire est le seul moyen de transport possible, le personnel devrait s'assurer que l'enfant peut s'asseoir seul sur un siège et qu'il est capable de se couvrir la bouche et le nez avec un papier mouchoir.
- Les élèves, les enfants ou les membres du personnel chez qui un SG se déclare alors qu'ils sont à la maison devraient rester à la maison jusqu'à ce que leurs symptômes aient disparu et qu'ils se sentent bien et capables de participer pleinement aux activités quotidiennes (ex. aux activités scolaires et parascolaires et aux sorties).

- Les enfants et les membres du personnel devraient être exclus de la garderie s'ils présentent des symptômes de SG et ne devraient y être réadmis que lorsque leurs symptômes ont disparu et qu'ils se sentent capables de participer pleinement aux activités quotidiennes.
- Les enfants qui sont exclus d'une garderie en raison d'un SG ne devraient pas être reçus dans une autre garderie à moins que leurs symptômes aient disparu et qu'ils se sentent capables de participer pleinement aux activités quotidiennes.
- Dans les milieux où une grande partie des enfants sont atteints d'une affection sous-jacente qui les prédispose à une atteinte grave ou compliquée de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009, il faut envisager que les enfants présentant des symptômes soient placés en isolement pendant au moins 7 jours après l'apparition des symptômes et jusqu'à ce que tous les symptômes aient disparu (le délai le plus long s'applique).
- Devant le potentiel accru de maladie grave ou de complications découlant d'une infection par le virus de la grippe, les écoles et les garderies devraient informer les parents ou les tuteurs de l'importance d'obtenir une évaluation médicale rapide pour les enfants particulièrement à risque. (Les personnes à risque sont celles qui sont prédisposées à une atteinte grave ou à des complications en raison d'une affection sous-jacente, d'une immunodéficience ou d'une grossesse).

Nettoyage préventif

Le virus de l'influenza peut survivre pendant plusieurs heures voire plusieurs jours sur certaines surfaces, mais est rapidement détruit au nettoyage. Le nettoyage des objets et des surfaces très utilisés par de nombreuses personnes, élèves ou membres du personnel, tels que les poignées de porte, les robinets, les jouets, les claviers d'ordinateur, les téléphones, les mains courantes dans les autobus scolaires, etc., aidera à prévenir la transmission indirecte du virus de la grippe.

On recommande aux écoles et aux garderies de nettoyer au moins deux fois par jour les surfaces dont de nombreuses personnes font grand usage. Aucun produit désinfectant spécial n'est requis pour la grippe; les produits ménagers ordinaires ou commerciaux habituels suffisent. La gestion des déchets peut également être faite de la manière habituelle.

On recommande aux écoles d'augmenter la fréquence des nettoyages pendant les heures de classe et de surveiller les réserves de savon et de serviettes de papier (dans les toilettes, les cuisines et les salles de classe, tous les éviers et les lavabos devraient en être bien approvisionnés en tout temps). Envisager l'utilisation supervisée de désinfectant à base d'alcool (contenant de 60 % à 90 % d'alcool) dans les salles de classe qui ne disposent pas d'installations appropriées pour le lavage de mains.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains souvent et éternuer ou tousser dans le creux de son bras sont les meilleurs moyens de prévenir la transmission du virus de la grippe pandémique A(H1N1). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le site <http://www.combattezlagrippe.ca/prot-fr.html>

Envisager d'augmenter le nombre de postes de nettoyage des mains (ou de postes de distributeurs de désinfectants à base d'alcool), et de disposer des boîtes de mouchoirs et des poubelles partout dans les écoles et les garderies. On recommande que les zones supervisées (ex. les salles de classe) soient pourvues de papiers mouchoirs et de poubelles. Si des distributeurs de désinfectant à base d'alcool sont installés pour pallier l'absence de postes de lavage des mains, on recommande qu'ils soient verrouillés, fixés au mur en permanence et installés dans des zones supervisées.

Soulignons que le lavage des mains au savon ordinaire et à l'eau demeure la méthode privilégiée de nettoyage des mains dans les écoles et les garderies, car le frottement des mains permet d'éliminer efficacement la saleté visible et les microbes. Lorsque des postes de lavage des mains ne sont pas disponibles, l'utilisation supervisée des désinfectants à base d'alcool peut être envisagée. Toutefois, si les mains sont visiblement sales, les désinfectants à base d'alcool peuvent être inefficaces pour éliminer le virus de la grippe.

<http://www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/h1n1/interim-provisaires0819-fra.php>

En cas d'éclosion

Les écoles et les garderies devraient élaborer des programmes de surveillance des maladies qui se déclarent chez les élèves, les enfants et les membres du personnel et définir les caractéristiques des phénomènes (éclosion de grippe ou autres) qui justifient une consultation avec les agents locaux de la santé publique. En transmettant rapidement cette information, on s'assure que des mesures appropriées peuvent être mises en œuvre pour atténuer les répercussions de la maladie et en freiner la propagation.

On recommande d'aviser et de consulter les agents de la santé publique dans les cas d'éclosion ou dans toute situation inhabituelle, par exemple :

- Le nombre d'absences (membres du personnel, élèves ou enfants) est supérieur à la normale pour une journée ordinaire – transmettre un formulaire de rapport concernant les absences (voir annexe A) si le taux d'absence atteint 10 % ou plus (et qu'on le croit attribuable à un SG); ce rapport doit en outre indiquer les symptômes les plus courants ainsi que le nom et les coordonnées des personnes absentes. Le formulaire doit être transmis par télécopieur au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon, au 867-667-8349.
- Une maladie peu commune ou grave se déclare – communiquer avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon ou avec le médecin hygiéniste dans les plus brefs délais.

Fermeture des écoles

La décision de fermer une école ou une garderie, qu'elle soit préventive (dans l'anticipation d'une maladie ou d'une éclosion) ou réactionnelle (en réponse à une maladie ou à une éclosion), relève des autorités locales compétentes. Cette décision est normalement fondée sur des considérations relatives à la santé publique, à la communauté scolaire ou à la communauté locale, à l'impact d'un grand nombre d'absents ou de la pénurie de personnel sur le fonctionnement de l'école et aux conséquences négatives éventuelles de la fermeture de l'école.

Fermetures préventives

À l'instar de l'Agence de la santé publique du Canada, le médecin hygiéniste du Yukon et le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon **ne recommandent pas** la fermeture préventive généralisée des écoles à cette étape de la pandémie. Certaines modélisations ont montré l'intérêt d'une fermeture généralisée et prolongée des écoles pour freiner la propagation de la maladie ou atténuer un pic pandémique. Cependant, ces avantages potentiels doivent être évalués en tenant compte de plusieurs inconvénients, notamment des coûts économiques et sociaux élevés, des problèmes d'éthique (incluant l'imposition d'un fardeau excessif à certains segments de la population), et la perturbation des services essentiels comme les services de santé. En ce moment, on sait que le virus se transmet facilement de personne à personne et qu'il a été détecté dans tout le Canada. Par ailleurs, si on note une augmentation des éclosions dans les collectivités canadiennes, on constate aussi que le virus provoque principalement des affections bénignes. On estime donc que, à cette étape de la pandémie au Canada, la fermeture généralisée des écoles n'offre pas suffisamment d'avantages pour en justifier les coûts élevés. Devant une modification des caractéristiques épidémiologiques de la grippe (une virulence très accrue, par exemple), de nouvelles recommandations seraient formulées, assorties d'autres stratégies d'intervention sociale.

Le présent document d'orientation a proposé des mesures visant à freiner la propagation du virus de la grippe pandémique A(H1N1) de 2009 dans les écoles et les garderies. La fermeture généralisée des écoles pourrait engendrer des coûts économiques et sociaux importants parce qu'elle toucherait les nombreuses familles dont le ou les parents travaillent à l'extérieur du foyer. Le nombre accru de parents retenus à la maison se traduirait par un absentéisme accru au travail, ce qui perturberait vraisemblablement la vie sociale et risquerait de réduire l'efficacité de la réponse à la pandémie (dans l'éventualité où un nombre important de travailleurs essentiels à cette réponse sont retenus à la maison). Par ailleurs, on ne peut écarter la possibilité que les élèves se regroupent dans des environnements offrant un encadrement moins rigoureux que le milieu scolaire, ce qui rendrait la fermeture des écoles sans effet.

Fermetures stratégiques

Les agents de la santé publique du Yukon ne préconisent pas, non plus, la fermeture automatique d'une école en réponse primaire à une éclosion de grippe. Toutefois, la décision de fermer une école donnée dans certaines circonstances particulières relève du médecin hygiéniste; elle doit en outre s'appuyer sur la législation territoriale et être prise en collaboration avec les responsables de l'école. Certaines considérations, telles que l'impact du nombre d'absents ou de la pénurie de personnel sur la sécurité de l'école, pourraient justifier la fermeture d'un établissement par les autorités compétentes. Ces considérations doivent être pesées contre la minimisation de la perturbation sociale et la sécurité des enfants. Si des fermetures stratégiques des écoles ont lieu, il faudra évaluer la possibilité de poursuivre la prestation de certains services (par exemple le service des repas) afin d'atténuer les impacts de la fermeture.

Il faut noter que les établissements postsecondaires et les pensionnats offrent, en périodes de troubles (comme une pandémie), plusieurs facteurs de protection qu'il faut prendre en considération. Ces établissements sont en effet d'excellents lieux d'éducation, d'information et de communication : ils disposent de ressources leur permettant de transmettre de l'information aux enfants, aux familles, au personnel et aux enseignants de façon efficace et opportune; ils peuvent soutenir les secteurs économique et social de leur communauté en demeurant ouverts; et ils peuvent fournir un environnement structuré capable d'assurer l'administration efficiente et efficace des vaccins.

D^r Brendan Hanley, médecin hygiéniste :
867-456-6136

Rosalyn Robertson, agente de lutte contre les maladies
transmissibles :
867-667-8369

Cathy Stannard, infirmière en chef
Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon :
867-667-8178

et

Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon
4 Hospital Road, Whitehorse (Yukon)
Tél. : 867-667-8323
Sans frais au Yukon : 1-800-661-0408
Télec. : 867-667-8349

Suivi des absences dans les écoles du Yukon

Rapport concernant les absences attribuables au syndrome grippal (SG)



Contexte

Le nombre d'absences dans les écoles, utilisé pour évaluer la prévalence du syndrome grippal (SG) dans la population de l'école (élèves et personnel), peut servir d'indicateur de la prévalence de ce syndrome dans la population générale. Si le nombre d'absences atteint ou dépasse

10 % de la population de l'école (et qu'on croit qu'elles sont attribuables à un SG), une évaluation des symptômes les plus courants sera menée afin de mieux comprendre le phénomène qui motive les absences. Si on conclut que les absences sont attribuables au SG, on déclarera qu'une éclosion de SG est survenue dans l'école.

Objectifs

Décrire et évaluer :

1. La prévalence du syndrome grippal dans les écoles et les ménages.
2. Les symptômes de la maladie et les facteurs de risque de complications associées à l'infection par le virus de l'influenza.
3. Les modalités de la transmission de l'influenza.

Méthode

Les écoles recevront des formulaires de rapport concernant les absences attribuables au syndrome grippal (voir l'exemplaire ci-joint). Ces formulaires permettront d'évaluer le pourcentage d'élèves et de membres du personnel absents pour un jour donné. Si 10 % ou plus des effectifs sont absents, l'école doit remplir le formulaire en prenant soin d'indiquer les symptômes les plus courants de la maladie et de fournir le nom et les coordonnées des personnes absentes. L'école doit ensuite transmettre (par télécopieur) le formulaire au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon, où une enquête sera menée afin de mieux comprendre les raisons du nombre élevé d'absences.

Si on croit que les absences sont attribuables à un syndrome grippal, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon procédera à des entrevues téléphoniques : on interrogera les élèves ou les membres du personnel absents de l'école ainsi que les personnes avec qui ils vivent. Nous commencerons les entrevues téléphoniques en demandant l'autorisation de communiquer de nouveau avec les personnes interviewées afin d'obtenir des informations complémentaires et éventuellement d'approfondir l'évaluation.

L'entrevue visera à obtenir trois types d'information : 1) données sociodémographiques (ex. âge, sexe, statut d'Indien); 2) symptômes pertinents (notamment : nombre de personnes atteintes, date d'apparition des symptômes, affections sous-jacentes, si les personnes atteintes ont eu recours à des professionnels de la santé, si des médicaments ont été prescrits, si les personnes ont reçu un vaccin antigrippal); 3) expositions possibles au virus de l'influenza.

Si on constate que la majorité des personnes absentes sont atteintes d'un syndrome grippal, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon effectuera des tests sur un maximum de six élèves ou membres du personnel chez qui les symptômes se sont déclarés le plus récemment. Le résultat des tests sera transmis au membre du personnel ou à l'élève (ou à ses parents ou son tuteur), au médecin hygiéniste et à l'école.

Analyse

L'information recueillie au cours des entrevues servira à établir le profil caractéristique de la maladie.

Votre participation à cette stratégie de surveillance du Yukon est des plus précieuses.



Brendan E. Hanley M.D. M.H.P.
Médecin hygiéniste
Tél. : 867-456-6136
Cell. : 867-332-1160
Télec. : 867-667-8349
brendan.hanley@gov.yk.ca



Cathy Stannard (IA)
Infirmière en chef – Centre de lutte
contre les maladies transmissibles du
Yukon
Tél. : 867-667-8178
Cell. : 867-335-1010
Télec. : 867-667-8349
cathy.stannard@gov.yk.ca



Rosalyn Robertson (IA)
Agente de lutte contre les
maladies transmissibles
Tél. : 867-667-8369
Cell. : 867-335-1343
Télec. : 867-667-8349
rosalyn.robertson@gov.yk.ca



Santé et Affaires sociales

Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon



Santé et Affaires sociales
Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon

Suivi des absences dans les écoles du Yukon Rapport sur les absences attribuables au syndrome grippal (SG)

Date : _____
 AAAA MM JJ

Rempli par : _____

École : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Télééc : _____

Personne-ressource : _____

Élèves	Personnel
a) Nombre d'élèves : _____	c) Nombre d'employés : _____
b) Nombre d'absents : _____	d) Nombre d'absents : _____
Taux (b/a x 100%) : _____	Taux (d/c x 100%) : _____

Si le taux d'absence est de 10 % ou plus, veuillez remplir les sections suivantes

1 Encercler les symptômes les plus courants (s'ils sont connus).

Fièvre Douleurs musculaires Écoulement nasal Toux
 Mal de tête Fatigue Mal de gorge Autres (préciser) _____

2 Indiquer le nom et les coordonnées des personnes absentes.

Nom (élève ou membre du personnel)	Nom d'un parent (ou du tuteur)	Adresse	Téléphone

**3 Télécopier le formulaire rempli au Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon (867-667-8349).
Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre au 867-667-8323.**

